Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260303-202603009AAA-DE

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de SAINT OUEN DES ALLEUX
Séance du conseil municipal du mardi 3 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de présents : 14
Nombre d'absents : 0
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de conseil pour ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme BOURION Juliette, M. DOUAGLIN Émile, M. GESLIN Damien, M. TURBEL Eric, Mme DELALANDE Sabrina, Mme SENECHAL Marie, M. LEULIETTE Arnaud, M. ADAM Mickaël, Mme CHATELET Marie-Laure,
Absent	
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	10/02/2026

2026 03 009 Opération « Réhabilitation de la salle plurivalente »

Dans le cadre de l'opération « Réhabilitation de la salle plurivalente », Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'assistant à maîtrise d'ouvrage, la société Orchestr'Am, a procédé au lancement d'une consultation pour les missions réglementaires suivantes :

- Réalisation d'une étude géotechnique de type G2 AVP + PRO ;
- Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS).

Après présentation des offres reçues et analyse de celles-ci,

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
DÉCIDE de retenir :
- **Pour l'étude géotechnique de type G2AVP+PRO**

L'offre n° D3526024. /D de la société APOGEA, sise à Rennes, pour un montant de 4 150 € HT (mission de base + sécurisation).
- **Pour la mission de coordination SPS :**

L'offre n° 1660/2026 de la société ABG Coordination, sise à Balazé, pour un montant de 3 634 € HT.
CONFIRME l'inscription des crédits nécessaires en section d'investissement, au compte 231 du budget principal n°15000.
CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de l'exécution de la présente décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A Saint-Ouen-des-Alleux,
Le 05/03/2026
Le Maire Pierre THOMAS

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.